## L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Est située rue Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance: on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

A tout abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on ne les admets pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

## $2000 de Récompense

SERONT payées à quiconque arrêtera et remettra à la garde du shérif de cette paroisse, JAMES M. CROSBY, dernièrement marchand de verrerie, débiteur en faite, et accusé d'avoir fait des faux pour des sommes considérables sur les banques de cette ville. *James M. Crosby* est Irlandais de naissance, âgé d'environ 30 ans, taille d'environ cinq pieds huit pouces, cheveux brun foncé, teint pâle et tacheté de rousseurs, yeux très petits, souriant en parlant, et résidant en cette ville depuis 3 ans.

RICHARD RELF,
Caissier de la Banque de l'Etat de la Louisiane.
THS. URQUHART,
Président de la Branche Banque des Etats Unis.
THS C. MAGOFFEN,
Caissier de la Banque de la Louisiane.

16 sept—6

AVIS—Attendu que Louis Le Breton D'Orgeney, de la paroisse Jefferson, s'est adressé à moi pour obtenir l'annulation d'un cautionnement souscrit par lui, comme coroner de la dite paroisse, le 2 mars 1833, conjointement avec F. Fazende, sa caution, pour la somme de deux mille piastres;

Avis est donné à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles ledit cautionnement ne serait point canceléé et annulé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à
[L. S.] la Nlle. Orléans, le 23 mars 1835 et dans la 59me année de l'Indépendance des Etats Unis.
(Signé) E. D. WHITE.

Par le gouverneur,
(Signé) MARTIN BLACHE, sect. d'Etat.

16 sept—30

AVIS.—Macajah Courtney, de la paroisse de l'Ouest Féliciana, s'est adressé à moi afin d'avoir les sept obligations suivantes concédées, savoir:

1o. Une obligation comme percepteur des taxes de l'état, pour la paroisse de l'Ouest Féliciana, pour dix mille neuf cents deux piastres trente-quatre sous, souscrite par lui conjointement avec Mary Sterling, sa sureté, le mois d'Octobre 1830.

2o. Une obligation comme shérif de la dite paroisse pour cinq mille piastres, souscrite par lui le 23 mai 1831, conjointement avec John Sterling, Jean L. Lobdell, et Ira Smith, ses sûretés.

3o. Une obligation comme percepteur des taxes de l'état pour la dite paroisse pour dix mille piastres, souscrite par lui en 1831, conjointement avec Ira Smith, sa sureté.

4o. Une obligation comme percepteur des taxes de l'état pour la dite paroisse, pour dix mille cinq cents quatre-vingt sept piastres onze sous, souscrite par lui en janvier 1829, conjointement avec J. L. Finly et John Sterling, ses sûretés.

5o. Une obligation comme shérif de la dite paroisse pour cinq mille piastres, souscrite par lui le 30 mars 1833, conjointement avec Ruffin G. Sterling et John L. Lobdell, ses sûretés.

6o. Une obligation comme percepteur des taxes de l'état pour la dite paroisse pour dix-neuf mille piastres, souscrite par lui le 30 septembre 1833, conjointement avec Ira Smith et Jean Lobdell, ses sûretés.

Ces présentes sont à notifier à toute personne intéressée de déposer les raisons, en écrit, au bureau du secrétaire d'état, en quatre-vingt-dix jours après la dernière publication de cet avis, pourquoi les dites obligations et hypothèques en résultant ne seraient pas cancelées et annulées.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le 18e jour de juillet, mil
L S huit cent trente-cinq, et l'année soixantième de l'indépendance des Etats-Unis.
E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat.
8 août—1m

AVIS—Attendu que Martin Gordon senior, de cette ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi pour faire annuller l'hypothèque général qui existe contre lui, d'un bond signé par lui et Daniel Edwards, comme cautions de Alexandre G. Penn, shériff de la paroisse de St Tammany, le 12 avril 1825, pour la somme de trois mill piastres.

Avis est, par ces présentes, donné à tous ceux y intéressés, d'avoir à déduire par écrit, en l'office du secrétaire d'Etat, et ce, dans les quatrevingt dix jours qui suivront la dernière publication des présentes; les raisons pour lesquelles la dite hypotheque ne serait pas annullée.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce trentième jour de juil
L. S. let 1835 et dans la soixantième année de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique.
Par le gouverneur, E. D. WHITE.
MARTIN BLACHE,
6 aout—30 Secrétaire d'Etat.

HUILE DE PALMA-CHRISTI—20 barrils de cette huile en débarquement et à vendre par
GRAY, DURRIVE & Co.
21 sept Nlle Levée. No 42 et 43.

IL a été trouvé à l'encoignure des rues St Louis et Chartres, une CANNE à EPEE. Le propriétaire est prié de la réclamer au bureau de l'Abeille, en payant les frais du present avis. 14 sept—

ASSOCIATION CONSOLIDEE.
Nlle. Orléans, 14 sept. 1835.

CETTE Banque tire et achète sur l'Angleterre; elle tire aussi sur New York.
14 sept A. MILTENBERGER, caissier.

800 BARRILS de farine surpernie, à vendre par J. LEBLANC & Co.
14 sept rue Royale No 103.

AVIS.—William E. et Elisha D. Hyde, faisant jusqu'à présent le commerce sous la raison W F & E B Hyde & Co, se sont associés dès ce jour M. Nicholas Delaplaine. Ils continueront le commerce de marchandises sèches en gros sous la raison W F & E D Hyde & Co.
W. F. HYDE.
E. D. HYDE,
1er juillet N. DELAPLAINE.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—Banque de l'Etat de la Louisiane et autres contre James M. Crosby—Il est ordonné qu'un writ de sequestre soit lancé comme il est demandé dans la pétition. Et il est de plus ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit James M. Crosby ait lieu en l'étude de A. Mazureau Esq. not. pub, le jeudi 15 octobre prochain, à 10 heures A. M. afin de délibérer sur l'état des affaires du dit James M. Crosby et en nommer des syndics, et en attendant toutes procédures contre les propriétés du dit J M. Crosby sont suspendues. (signé) C. MAURIAN.
Comme remplaçant Phon. C. Watts absent.
14 sept—15f. 3ps THEO. LEWIS. dép. gref.

ETAT DE LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon. J. F. Cahouge, juge par int.—No. 8467 F. W. Smythe contre ses créanciers; sur lecture et enregistrement de la pétition et cédule dans cette affaire, il est ordonné par la cour, que les créanciers de l'insolvable aient à déduire, en pleine cour, mardi 29 sept. 1835, à 10 heures A. M. les raisons pour lesquelles il ne serait pas déchargé conformément à la loi; et qu'en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Par ordre de la Cour.
Au greffe Nlle. Orléans, 7 sept. 1835.
14 sept—6f. 2ps A. PITOT, greffier.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du brick Alexander, 12 demi pipes eau de vie de Cognac. En magasin, 300 barriques vins de Bordeaux de diverses qualités; 250 caisses vins Margaux, Pauillac et St Julien; 30 tiergons vin blanc de graves.
21 aout FELIX LABATUT.

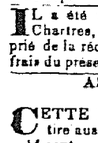

$25 DE RECOMPENSE

Seront payés pour l'arrestation du nègre TAMES, âgé de 22 ans, mince mais osseux, portant favoris. On ne peut dire exactement sa taille, ni donner d'autres renseignemens. Il est parti marron le 1er juillet, à 3 heures P M, quelques instans avant le départ du bateau à vapeur *Lafourche*, à bord du quel il devait s'embarquer avec le détachement envoyé dans le haut du fleuve par la direction des travaux publics.

Pendant tout le mois dernier il a été sous la surveillance de M Philippe Bouté, à un demi mille au dessous de la ville.

S'adresser à E Rousseau secrétaire de la direction des travaux publics, rue Toulouse no 27. 3 juil—6,3ps

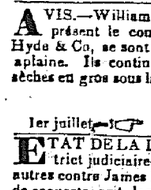

DETENUS à la geole de la paroisse Jefferson, un petit nègre qui dit se nommer HENRY et appartenir au docteur Kerr de la Nouvelle Orléans. Une négresse nommée ANN, appartenant à Mr J. Hall, dans la rue du Canal. Un nègre nommé TRENTE ANS, appartenant à Mr Livaudais. Les propriétaires sont prévenus d'avoir à les réclamer conformément à la loi.
23 sept J. CHARBONNET, Jr.—sheriff.

ON demande des actions de la presse à coton d'Orléans. 18 sept Ed. GOTTSCHALK.

POUR ST. LOUIS ET LES PORTS INTERMEDIAIRES—Le bateau à vapeur OCEANA, capitaine Daggel ayant la plus grande partie de cargaison engagée, partira incessamment. Pour la balance du fret et passage ayant une grande et excellente chambre haute où l'on est parfaitement logé. S'adresser au capitaine à bord. 16 sept—

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI
*Et les ports intermédiaires:*

Le fin marcheur steamer GAZELLE tirant peu d'eau, commandé par le capt. Webb, est attendu à chaque instant, et sera expédié immédiatement pour les susdites désignations. Pour fret ou passage ayant d'excellens aménagemens dans une chambre haute, s'adresser à G. DORSEY.
14 sept Nlle. Levée No 38.

Le bateau à vapeur MERCHANT, capitaine Swiler, partira de l'extrémité du chemin à coulisses dans la matinée de samedi suivant, 29 du courant, à l'arrivée des chars de 7 heures A M. Il ira à la Mobile et à Pensacola, touchant à tous les débarquemens intermédiaires. On nous prie d'annoncer qu'il fera régulièrement ce voyage tous les samedis jusqu'au 1er octobre suivant. 28 aout

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quittera Madisonville, tous les Lundi à 4 heures du matin, passant par Manneville à 5 heures et arrivera au lac Pontchartrain à 7 heures 30 minutes du matin, où il y aura un char prêt à prendre les passagers.

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi à 9 heures du matin.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres pour $2, à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priés de se rendre par le char de 8 heures de matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 16 juil—

POUR CAMPECHE (passage seulement)

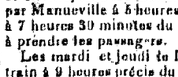

Le brick CICERO A 1, doublé et chevillé en cuivre, ayant de bons aménagemens. S'adresser à bord, vis à-vis la rue St Louis, ou à HARRISON, BROWN & CO.
23 sept 117, rue Royale.

POUR LA HAVANE.

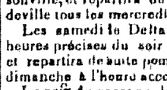

La goélette fine voilière CREOLE, doublée et chevillée en cuivre, A 1 construction de Baltimore, sous le commandement du capitaine Beekup, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser au capitaine à bord face à la rue Conti, ou à HARRISON, BROWN & Co.
21 sept No 117, rue Royale.

A FRETER.

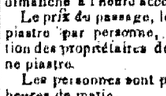

Le navire A 1, fin voilier, VICTORIA, doublé et chevillé en cuivre, sera prêt à recevoir en chargement dans un couple de jours. S'adresser au capt. Lornes, à bord, face au No 81, ou à HARRISON BROWN & Co.
21 sept No 117, rue Royale.

PASSAGE POUR COWES.

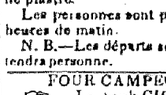

Le beau navire AMERICA, capitaine Kittson partira sous peu pour Cowes, et peut très bien loger 4 passagers. Pour les conditions, s'adresser à bord, ou à WHITE & Co.
7 sept rue de la Douane No 30.

POUR SABINE ET NATCHEZ.

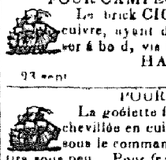

Le bateau solide et fin voilier EXCHANGE, capitaine Allen, ayant la plus grande partie de son chargement, partira incessamment pour n'importe quel port de ces deux rivières. Pour fret ou passage, s'adresser à WILLIAM BRYAN,
2 sept Vieille Levée, No 36.

MAISON A LOUER.

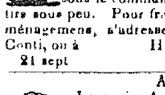

UNE jolie Maison de quatre appartemens située rue des Grands Hommes près celle des Français, faubourg Marigny. S'adresser à F. H. PETITPAIN,
4 sept encoignure des rues Toulouse et Chartres.

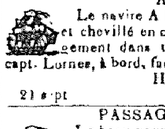

A LOUER—Le haut de la maison située à l'encoignure des rues Royale et St. Pierre. S'adresser à Messrs. U. DAVID & DEJAN,
11 sept—6 pharmaciens à l'encoignure des rues Royale et St. Pierre.

FONDS DE BOULANGERIE—A vendre à l'amiable. Cette boulangerie est située à l'encoignure des Champs Elisées et Casacalvo, et possède six esclaves dont quatre nègres, et deux négresses, deux charrettes, deux chevaux et autres ustensiles. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux, au propriétaire. 21 sept—3

POMPE LAFAYETTE No 3.—Mr J. François Barthelemy, a été nommé à l'unanimité, par les membres de la compagnie, capitaine de la pompe Lafayette, No 3, en remplacement de Mr L H Pigeon, démissionnaire. 21 sept—3 J R LABAUVE, sec.

V CONAND—Importeur et marchand de FAYENCE et de VERRERIE—prévient le public et ses amis qu'il vient d'ouvrir son magasin au No. 9, rue Conti.
16 sept—15

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses amis que la société qui existait entre lui et le sr. Déjan, sous la raison commerciale Metge & Déjan a été dissoute entr'eux d'un commun accord à partir du 1er septembre 1835. Que le sr. Déjan reste seul chargé de la liquidation de la société. Que par suite de cette dissolution, le sr. Metge vient de fixer sa nouvelle pharmacie rue Royale, No. 199 entre les rues St Pierre et St. Louis, maison du docteur Martin.

Les fréquentes et intimes relations qu'il a avec les premières maisons du Nord et de France, tiendront sa pharmacie constamment pourvue des marchandises les plus belles et les plus fraiches. Il ose espérer que la confiance qu'il a su mériter durant sa gestion de la pharmacie de defunt Forestier lui sera conservée, et que le public et ses amis continueront de lui accorder leur patronage. Tous les ordres qui lui seront adressés seront remplis avec exactitude. Sa pharmacie sera ouverte le 20 septembre courant.
16 sept— J. METGE.

INSTITUTION BELLANGER,
*Sous la direction de M. Caboche.*

MR. CABOCHE, ayant succédé à Mr. Bellanger dans la direction de l'institution de jeunes gens, située chemin du Bayou, invite tous les pères de famille qui ne connaissent pas la méthode JACOTOT, que l'on suit dans cet établissement, à assister aux leçons qu'il donne à ses élèves. Les faits pourront contribuer plus que tous les discours, à porter la conviction dans les esprits.
27 juin—3ps—

EN débarquement du brick Swan, et du navire Georgian;
10 caisses demi bas de laine, d'Allemagne,
5 do bas de laine d'Allemagne,
5 do demi bas, fin, dits Landwool,
2 do toile ellrée, sur coton,
8 do cotonnade assortie,
1 balle casquets Kilmarnock, pour habitants,
6 caisses chemises assorties,
10 do coton blanc du pays, de 5/4 et 4/4,
30 balles coutil,
Et un assortiment général de linge fait, à vendre par VEUVE KOKERNOT & Fils,
24 aout encoignure St. Louis et Levée

AVIS

MR. LEWIS V. BOGY, avocat, St. Louis Missouri. Il se réfère à l'honorable David Barton, Phon. Wm. F. Ashley, St. Louis Missouri, Phon. Lewis F. Linn et à Menard & Vallé, Ste. Geneviève Missouri. 1 juil—6m

AVIS AU PUBLIC.

AYANT appris qu'on avait fait courir le bruit (dans l'intention sans doute de nous faire tort) que notre maison de commerce favorisait la cause des abolitionistes, nous déclarons hautement par ces présentes que c'est une calomnie atroce inventée contre nous—et nous affirmons solemnellement que tous les associés de notre maison sont entièrement opposés en principe aux vues des abolitionistes et qu'ils sont convaincus que tout examen de la question d'esclavage et toute interférence avec les droits sacrés sont à la fois inexpédiens et injustes, et ne peuvent produire que les plus funestes résultats.
BAILEY, KEELER et REMSEN,
No. 125 Exchange place, et no. 5 Pearl street.
New York, 15 août 1835. 31 aout—90

LE soussigné offre à vendre dans son magasin, rue de la Vieille Levée, no 21.
35 caisses confitures de la Havane bien assorties; 100 caisses vanille première qualité; 300 caisses vin de St Estèphe, et quelques demi pipes de Cognac; 20 caisses Kirschewasser; 100 caisses liqueurs fines assorties; gingembre de Canton; préserve; amandes en coque et plusieurs autres articles bons pour la saison.
14 juil A. LACOUTURE.

EAUX MINERALES.
OISSONS GAZEUSES.

EAUX médicinales de toutes sortes telles que Vichy, Sedlitz, purgative de magnesie à 50 cents la bouteille. Eau gazeuses de Seltz et carbonisée à 12 1-2 cents la bouteille par abonnement, en rendant les verres.

Boissons gazeuses aromatisées, telles que citron, menthe, orange, fleurs d'orange, etc, punch gazeux, etc, à 25 cents la bouteille, en rendant les verres.

Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Seltz qui remplace aujourd'hui l'eau ordinaire sur toutes les bonnes tables d'Europe.
20 juin RIVET SYBOLD & co.

EN FAVEUR DES INDIGENS.

CONSULTATIONS gratuites sur toutes les maladies tous les jours de trois à cinq heures, chez le Dr. T Léger, rue Conti à l'encoignure de la Levée. 9 juin.

ON demande plusieurs travailleurs, s'adresser au bureau de la compagnie de la Banque et du Gaz. 16 sep

## VENTES
### Par le Sherif d'Orleans.

Armand Riverand contre Valcour Bachemin.

COUR du District—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St-Louis en cette ville, le lundi 12 octobre prochain, à 1 heure de relevée.

Le nègre esclave nommé Michel âgé d'environ 25 ans, saisi dans l'affaire ci dessus. Conditions, comptant.
9 sept. P. BUISSON, sheriff.

Toussaint Mossy contre Michel Sanford.

COUR du District—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St-Louis et Chartres, en cette ville, le mardi 13 octobre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et vente, savoir:

Un certain lot de terre situé à McDonough, dans cette paroisse, sur la rive gauche du fleuve, en face de cette ville et désigné par le No. 4 dans l'plet No 11, sur un plan dressé par J. Filié, voyer de la ville, le 5 décembre 1832 et déposé en l'étude de G. R. Stringer, not. public. Le dit lot mesurant 60 pieds de face à la rue Adams, sur 112 de profondeur. Conditions de la vente: 23 piastres 33 1-3 avec intérêts et les frais de procédure comptant, et la balance de 116 piastres 66 2-3 le 27 février 1836.
9 sept F. BUISSON, sheriff.

Fergus Duplantier contre James C. Cuin.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du 3e district tenue dans et pour la paroisse d'Est Baton Rouge, j'exposerai en vente à la nouvelle bourse encoignure des rues de Chartres et St-Louis en cette ville, le lundi 12 octobre prochain à une heure de relevée.

Le nègre esclave nommé Buck, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.
9 sept F. BUISSON, sheriff.

COUR DE DISTRICT.—Louis Bernard contre Antoine Gentil et Charlotte Bonifay, f. de c. 9.—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable cour de district pour le 1er district judiciaire de l'état de la Louisiane, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville, à une heure de relevée, le mercredi 30 septembre prochain:

Un certain terrain de terre de forme irrégulière, faisant face au bayou St. Jean, formant partie du lot no 3, mesurant quarante pieds français sur le dit bayou, sur une profondeur de trois cent vingt quatre pieds d'un côté, où il est séparé de la propriété de M. David Olivier par une ligne droite qui ouvre; sur l'autre côté il mesure d'abord cent vingt pieds sur une ligne qui le sépare de la succession Roux, delà rentre de trente pieds et mesure 140 pieds sur une seconde ligne qui le sépare de la propriété de Mella. O'Rourk, il mesure quatre vingt dix huit pieds sur la ligne du fond qui le sépare du lot no 84: ensemble tous les édifices qui s'y trouvent le tout conformément à la description donnée dans le dit ordre de saisie et de vente. Conditions, comptant. 28 aout FRED BUISSON, shérif.

George Ralston vs Jonathan Chase et Luther Howe.

COUR DE DISTRICT—En vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St Louis et de Chartres, en cette ville, le mercredi 23 septembre prochain à une heure de relevée, La Propriété mentionnée et décrite dans les susdits ordres d'alias fieri facias savoir:

Un lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, en cette ville, rue du Camp, entre les rue Julie et Girod et désigné par le No 10 sur un plan dressé par J Pilié, voyer de la ville, et annexé à un acte de vente du demandeur à Alfred Penn, pardevant G R Stringer, notaire public, sous la date du 25 mai 1830. Ledit lot mesurant 31 pieds 10 pouces de face sur 170 pieds 6 pouces de profondeur, ensemble également les édifices et améliorations qui se trouvent sur le dit terrain, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant.
22 aout F. BUISSON, shérif.

Garcia, Buyo et Co. contre Ruiz, Bobrino et Co.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par la cour de 1er district judiciaire, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, dans cette ville, samedi 3 octobre prochain, à une heure de relevée, le brick Venus, avec ses agrès, appaux, &c, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: L'acquéreur fournissant son billet à quatre mois, et endossé à satisfaction.
31 aout FRED. BUISSON, Shérif.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $6 50 par baril, d'après le tarif des boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 41 onces de pain pour un escalin. Les pains de 3 pour un escalin devront peser 25 pour cent de plus.
Nlle. Orléans, 19 sept. 1835.
23 sept DENIS PRIEUR, maire

BANQUE DU KENTUCKY.—Les actionnaires de cette institution qui demeurent en cette ville sont prévenus par les présentes que le 5me paiement de $10 par action est exigible le 1er octobre suivant payable et légalement acquitté à la Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans. JOSEPH SAUL, caissier.
14 sept— Nlle. Orléans 12 sept. 1835.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

ON offre en vente la maison de Mr Dufilho jr. située rue de la Douane, vis à vis l'Etablissement place. La dite maison devra être démolie et les décombres enlevés, au plus tard, dans un mois de cette date; si la vente de la propriété augmentonnée, n'a pas lieu d'ici au 26 du courant, elle sera alors vendue à l'encan, par J B Blache. S'adresser à 21 sept S. HERMANN & SON.

AVERTISSEMENT.

A LOUER—Un bel Hôtel, situé rue de Chartres, dans le voisinage de la Bourse, au centre de la population et des affaires, et seulement à un jet du fleuve et du débarquement des bateaux à vapeur.

Cet établissement, dernièrement occupé par Mme. Fox, et entièrement négligé par ses propriétaires, vient de réparé à neuf et augmenté d'un grand nombre d'appartemens. Il formera sans contredit un des plus beaux locals destinés à recevoir des familles respectables.

Des propositions pour la location du dit hôtel, seront reçues jusqu'au 20 octobre prochain; mais nulle personne ne doit faire d'application, à moins qu'elle ne puisse fournir les plus fortes garanties de capacité pour la conduite d'un hôtel respectable.

S'adresser, par lettre, au bureau de la Compagnie des Améliorations, dans ledit hôtel, rue de Chartres. No 151.
18 sept J. H RABOTEAU sect.

A LOUER—*Pour plusieurs années.*

Un vaste emplacement, situé nord est du canal Carondelet, près de la demi-lune, mesurant 182 pieds français face au dit canal, sur 260 pieds de profondeur face à la rue St. Pierre, très élevé et à l'abri des inondations, avec tous les édifices consistant en une maison composée de quatre chambres à feu, galerie et cabinet, cuisine, poulailler &c, une écurie pour dix chevaux, un magasin à charbon et un hangard de 100 pieds de long—Le tout parfaitement installé pour le commerce du bassin. S'adresser pour les conditions, qui seront convenables, au soussigné chez Mr N. Girod.
14 sept—2d, 9f1ps G. MONTAMAT.

ON demande à louer à bail, une propriété qui serait située à proximité de la ville ayant au moins dix arpens de terre en clos et les batimens nécessaires à une exploitation rurale. S'adresser au bureau de l'Abeille.
18 sept

MARCHANDISES ayant droit au retrait des droits, shalls de coton uni et croisé assortis 9/8 5/4 et 8/4; lawns suisses 4/4; mousselines de l'Inde 5-4; do blanc et à raies 5-4; chalhettes blanches et de couleur; mousseline transparente à carreaux; do mull unie; mouchoirs chalhette de goût en couleur et à franges, coton imprimé blanc et noir 7-8; do pour meubles; do de goût fonds noirs et clairs; chintz supérieur croisé, en débarquement du navire l'Asia, venant de Liverpool, et à vendre par GARDINER & WATSON,
16 sept rue de Chartres, No 113.

MARCHANDISES SECHES—12 balles coutil croisé de Lowell 7/8, à vendre par GARDINER & WATSON,
16 sept rue Chartres no 113.

VIN DOUX—Le soussigné offre à vendre à son magasin, 30 barils vin doux de Malaga, 15 nipes do do, ayant droit au drawback, F. H PETITPAIN,
16 sept encoig Chartres et Toulouse.

DEPOT DE BOIS—Ceux qui désirent se pourvoir de leur bois de chauffage pour l'hiver, feront bien de s'adresser à [16 sep] W. E & R MURPHY, 132, Bassin.

NOUVELLE INVENTION.—Deux fusils de nouvelle invention et d'une rare perfection tirant 12 et 16 coups à la minute; à vendre chez Mr. Dujay, fabr. de tabac, rue de Chartres, vis à vis la Bourse. 16 sept

DISSOLUTION DE SOCIETE—La société de commerce sous la raison de Carrière et Borduzat, sera dissoute le 30 de ce mois, par sa propre limitation et de consentement mutuel; à partir de cette époque, l'un ou l'autre associé donnera ses soins à la liquidation de la présente société, et la signature de la maison ne sera employée qu'à cet effet. A. CARRIERE,
16 sept D. G. BORDUZAT.

AUX STEAMBOATS.

BOIS de pin gommeux et leger, constamment en main et pouvant être livré sous le plus bref délai, par W. E. & R. MURPHY,
16 sept—1m. rue du Bassin, No. 138.

CHARBON—700 barils de charbon, 275 barils de goudron et 100 do de brai, reçus et à vendre par
16 sept W E & R MURPHY, No 132, au Bassin

MADAME RATI offre ses services aux dames de la Nouvelle Orléans comme modiste pour robes et fera tous ses efforts pour satisfaire les pratiques qui voudront l'honorer de leur confiance. Sa demeure est à l'encoignure des rues St. Pierre et Chartres 11 sept—16

NEGRES A VENDRE, rue Moreau, No 18, continuation de la rue Condé; parmi les dits esclaves, il y a un excellent forgeron. 19 aout—

BOUCHONS SUPERFINS—50 milliers de bouchons de Bordeaux, à vendre par HENRY, LATAPIE & Co.
7 sept Vieille Levée No 63.

## AVIS
### Du Register des Testamens.

*Succession d'Auguste Douce.*

AVIS est par le présent donné aux créanciers de la succession du feu Auguste Douce, de présenter leurs comptes, avec les pièces à l'appui, au soussigné, à la cour des preuves pour liquidation.
18 sept. S. BLOSSMAN, dep. rég. des test.

Succession de feu Jean Maignan.

MERCREDI, vingt ninième jour d'octobre, 1835, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, pour compte de la succession du feu Jean Maignan, les esclaves suivans, savoir:

John, nègre âgé de 39 à 40 ans, forgeron, fondeur et mouleur, adonné à la boisson, ayant mal aux deux jambes.

Edmond, nègre âgé d'environ 30 ans, frappeur et aide forgeron.

William, nègre âgé d'environ 50 ans.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant H. Pedesclaux, not pub, aux frais des acquéreurs.
18 sept W F C DUPLESSIS, reg.

SUCCESSION de feu Pierre Fourcaud.—Vente par le register des testamens—Mercredi, le trente une jour de septembre 1835, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente, à l'encan, pour compte de la succession de feu Pierre Fourcaud, les meubles, etc. dépendant de sa succession. La vente aura lieu en la rue Mandeville, no 112, dans le faubourg Marigny. Conditions de la vente: comptant.
18 sept W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Pierre Marie Boixel—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Julien Trotreau curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit Julien Trotreau déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour.
18 sept W. F. C. DUPLESSIS, register.

COUR DES PREUVES—Attendu que Francisco Fada a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Francisco Garcia décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.—Par ordre de la Cour,
18 sept W. F. C. DUPLESSIS, register.

HOTEL DE L'AMERIQUE DU NORD.

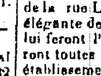

Le soussigné a l'honneur d'informer le public que cet établissement, qui bientôt sera entièrement préparé, sera dans peu de jours prêt à recevoir les pensionnaires et les locataires. Cet hôtel est situé à l'encoignure des rues Bienville et Levée, au centre de l'arc de cercle dans lequel la Nouvelle Orléans est bâtie, et commande une vue magnifique des deux extrémités de la ville et du Mississipi, qui, pendant la saison des affaires, est couvert d'une forêt de mâts et animé par les arrivages et les départs journaliers d'une innombrable quantité de bateaux à vapeur. Aucune dépense ne sera épargnée pour rendre cet établissement complet sous tous les rapports et digne du patronage du public. Il y a deux escaliers, l'un pour l'usage public et l'autre à l'usage des familles particulières. Un ameublement élégant est commandé, et tout ce qui sera nécessaire pour rendre cet hôtel agréable et *confortable* ne sera négligé.

Sa position centrale rendra cet hôtel une résidence bien convenable pour les hommes d'affaires, et le superbe point de vue qu'il commande le rendra bien agréable à tout homme de goût. Les voyageurs et les familles particulières y trouveront toute espèce d'attentions. Les tables seront servies dans le meilleur genre.

Des vins choisis, les liqueurs les plus fines de toute espèce seront constamment à la disposition des amateurs.

Le soussigné s'engage devant le public à n'épargner ni peines ni dépenses pour rendre cet établissement comfortable et pour satisfaire tout le monde. En conséquence il sollicite respectueusement le patronage du public.
23 sept—4m F. LEBLEUX.

AVIS.

UN ou plusieurs individus se sont introduits avec effraction dans la maison de Richard Salter, à Duvergébourg, et ont enlevé une petite malle en fer-blanc contenant quelques espèces et différens papiers ainsi qu'un petit portefeuille de maroquin rouge dans lequel étaient deux billets de J. M. Fernandez, payables à l'ordre de John Arrowsmith, datés du 19 decembre 1833, à deux et trois ans d'échéance, de $3,800 chacun, et signés "ne varietur" par Carlisle Pollock, notaire public deux autres billets d'Aaron Daniels, tirés à l'ordre de Richard Salter, de $1768, 33 1-3 chacun, dates du 8 mai 1832 payables à 2 et 3 ans de date, aussi signés "ne varietur" par Carlisle Pollock, notaire public, un certificat d'action de presse à coton et le duplicata d'une lettre de change sur Liverpool, tirée par Benjamin Booth & Co; plus, divers autres papiers dont on ne se rappelle pas, et qui ne peuvent être d'aucune utilité, le payement en ayant été arrêté. En conséquence quiconque les aurait pris, ou les aurait en sa possession est invité à avoir la bonté de les renvoyer par la poste au soussigné. Ces individus sont autorisés à garder l'argent contenu dans la malle, et on ne fera aucune question.
RICHARD SALTER,
Duvergébourg, 19 sept. 1835.

AVIS.

MADAME E. ROULLIET a l'honneur d'informer les citoyens de la Nouvelle Orléans, les voyageurs et toutes les personnes qui visitent la Havane, qu'elle vient de transporter sa pension de la rue Impedruda No 1, à cette grande et superbe maison qu'occupaient madame S. C. Trunaut & Co. rue Mercaderes No 83, à l'encoignure de la rue Lampalla, position la plus centrale et la plus élégante de la ville. Elle espère que les personnes qui lui feront l'honneur de visiter son établissement y trouveront toutes les commodités les jouissances et le luxe qu'un établissement de ce genre peut procurer en cette ville.

Une voiture élégante sera toujours à la disposition des pensionnaires. 23 sept—3

Bureau de la Compagnie des Architectes du 8e. district de la Nouvelle Orléans.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs au fond capital